



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**SOCIETE ANONYME**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**AU 30 juin 2017**

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2017	DEUXIEME TRIMESTRE 2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 30/06/2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 30/06/2016	31/12/2016
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>237 555 811,501</b>	<b>199 083 354,404</b>	<b>450 023 765,214</b>	<b>383 820 338,986</b>	<b>813 885 442,279</b>
* Intérêts	147 409 190,194	120 504 349,245	282 189 215,208	238 664 734,846	513 580 618,692
* Commissions en produits	41 191 172,676	35 695 182,847	80 812 050,735	70 224 461,559	152 171 369,241
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	48 955 448,631	42 883 822,312	87 022 499,271	74 931 142,581	148 133 454,346
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>62 065 121,644</b>	<b>52 230 726,604</b>	<b>121 510 544,310</b>	<b>105 478 354,572</b>	<b>220 249 162,957</b>
* Intérêts encourus	61 647 296,150	51 889 472,406	120 850 470,469	104 924 736,519	218 627 093,503
* Commissions encourues	417 825,494	341 254,198	660 073,841	553 618,053	1 622 069,454
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>175 490 689,857</b>	<b>146 852 627,800</b>	<b>328 513 220,904</b>	<b>278 341 984,414</b>	<b>593 636 279,322</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>2 658 379,688</b>	<b>2 125 618,211</b>	<b>4 647 068,278</b>	<b>3 915 377,805</b>	<b>7 998 353,386</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>85 625 835,590</b>	<b>72 373 785,705</b>	<b>158 298 955,349</b>	<b>138 681 155,653</b>	<b>297 018 466,115</b>
* Frais de personnel	55 951 660,961	47 329 095,974	104 409 645,146	91 620 051,347	196 914 316,887
* charges générales d'exploitation	20 868 307,679	17 766 469,753	37 721 469,346	32 746 588,697	70 387 660,356
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 719 630 550,066</b>	<b>1 526 433 865,282</b>	<b>1 770 343 922,477</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 256 691 695,966	1 144 254 332,581	1 336 485 977,183
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	462 938 854,100	382 179 532,701	433 857 945,294
<b>7- Encours des crédits nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 133 985 198,623</b>	<b>7 077 194 871,274</b>	<b>7 678 464 336,118</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 516 460 905,891</b>	<b>8 321 093 722,981</b>	<b>9 078 305 229,114</b>
* Dépôts à vue	-	-	4 754 213 938,131	4 079 334 137,812	4 517 821 148,622
* Dépôts d'épargne	-	-	2 271 864 871,520	2 048 687 812,234	2 179 243 028,005
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>184 818 191,968</b>	<b>116 340 521,440</b>	<b>183 144 801,243</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	119 714 772,466	48 175 955,959	115 055 401,795
* Ressources spéciales	-	-	65 103 419,502	68 164 565,481	68 089 399,448
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>825 927 692,705</b>	<b>703 396 040,905</b>	<b>825 750 197,757</b>

## **FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2017**

La BIAT a clôturé le premier semestre 2017 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 328,5MD, en accroissement de 18,0% par rapport à fin juin 2016. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 161,4MD, en augmentation de 20,6% ;

⇒ Une marge sur commissions de 80,2MD, en progression de 15,0% ;

⇒ Des autres revenus de 87,0MD, en augmentation de 16,1%.

⇒ **Des charges opératoires de 158,3MD, marquant une évolution de 14,1% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 9 516,5 MD, enregistrant un accroissement de 14,4% d'autant plus satisfaisant qu'il a été tiré par les dépôts à vue (+16,5%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 8 134,0MD, en progression de 14,9%.**

**NB :** Il est à préciser que ces indicateurs ne tiennent pas compte de la contribution au fonds de garantie des dépôts, prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 du 1<sup>er</sup> février 2017.

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2017**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2017.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2017 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2017 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-

2017 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2017 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2017.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2017. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2017 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2017. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2017.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2017, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

Les données relatives à l'année 2016 sont conformes à celles publiées en 2016 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2016.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élevèrent au titre du premier semestre 2017 à 450 024 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

### **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 121 511 mD au titre du premier semestre 2017.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

### **3. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

### **4. Les encours des crédits nets**

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

### **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

### **6. Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

### **7. Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2016 et au 30/06/2017 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2016 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 24/05/2017.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2016 et du premier semestre 2017 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.